

L'an deux mille dix, le quatre mars 2010 à 20 h 30, les membres du conseil communautaire de la «Communauté de Communes des Côtes de Combrailles », dûment convoqués le 23 février 2010, se sont réunis à la Mairie de Combronde, sous la présidence de Michel CHAMALET, Président.

Nombre de membres :

En exercice : 24  
Présents : 24  
Votants : 24

Etaient présents : BOURBONNAIS JC., LAUBIE D., ESTEVE AM., LANORE R, TARDIF F., LAMOUREUX R., LAMBERT B., CAILLET P., CHOMET L., CHANEBOUX D., TARDIF J.F, FALEMPIN A., MOMPIED JP, SECOND JF., MOREL P., FAVODON B., ROUGIER M., JACQUART E., PEYRIN G., CHARBONNEL P., BERAUD N., LAMAISON M.H., AGÉE M..

Excusés : GADET M., PEYNET L.; MUSELIER JP., SIMON M.

Secrétaire de séance : CAILLET Pascal.

- Désignation d'un secrétaire de séance : Caillet Pascal
- Approbation du compte-rendu du précédent conseil : envoi par mail en mairie le 02/03/10
- Adresse électronique des conseillers à compléter
- Choix du lieu du prochain conseil : Combronde
- Signature du président par délégation :

**Bâti Locatif :** signature pour un montant de 1063,72€HT avec France Télécom pour le raccordement au réseau

#### **Budget Général: Subvention Façade.**

Le président expose au conseil communautaire des Côtes de Combrailles, que dans le cadre de la réfection des façades, la communauté de Communes intervient à hauteur de 10% du montant de réfection des travaux de façades, dans la limite de 750 € par dossier pour les dossiers déposés avant 2009.

Compte tenu de l'avis favorable de la commission chargée d'approuver les travaux, le conseil communautaire délibère et autorise le versement des montants suivants aux propriétaires suivants :

M. BICHON - COMBRONDE 692.34 €

#### **Opération façades 2010 :**

Bilan des dossiers en cours : après instruction et validation par la commission façades, **huit dossiers** ont été déposés successivement au Conseil Général au mois de novembre (cinq) et décembre (trois). Les cinq premiers dossiers sont inscrits à la Commission Permanent du mois de mars. Quant aux trois autres dossiers, ils seront programmés en commission permanente du mois de mai.

Deux dossiers ont été déposés en 2010.

A noter que pour 2010, le Conseil Général suspend ses subventions aux façades.

- Il est question de savoir si la Communauté de Communes continue à subventionner, sur sa part uniquement, les privés sur les opérations façades pour 2010. Le conseil après avoir délibéré fait le choix de subventionner pour 2010 sur sa part uniquement les dossiers façades dans la limite de 1.000 € par dossier.

#### **Budget Bati Locatif: Avenant N°1 au marché Electric ité « BOISSONNET ».**

Après avoir rappelé que la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles avait signé avec l'entreprise Boissonnet un marché de travaux « Electricité » pour la construction du bâtiment « Auvergne Bio »,

Le Président propose alors de signer un avenant N°1 à ce marché, prenant en compte des travaux supplémentaires sur la base des indications suivantes :

Montant du marché initial	13.366,92 €
Montant de l'avenant N°1	(+)50,00 €
Nouveau montant du marché	13.416,92 € soit +0.37%

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :**

1/ Donne son accord pour la passation d'un avenant N°1 au marché « Electricité » passé avec l'entreprise Boissonnet selon les éléments indiqués ci-dessus.

2/ Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour assurer l'exécution des présentes décisions et signer l'avenant indiqué ci-dessus.

**Budget Général : Attribution des marchés pour la réalisation du Pont Bascule.**

Après avoir rappelé qu'une procédure de consultation des entreprises avait été engagée par procédure adaptée en vue de la construction d'un pont bascule sur la zone de la Varenne, et de la réunion de la commission d'appel d'offres en date du 24/02/10.

Le Président rend compte du déroulement de la procédure et des décisions de la Commission d'Appel d'Offres qui a retenue les entreprises suivantes : :

Pour le lot N°1 VRD Entreprise Montant du marché	BILLET Tranche ferme : 34.293,00€ HT Tranche conditionnelle : 4.233,00€ HT
Pour le lot n°2 Pont bascule et local technique Entreprise Montant du marché	PRECIA MOLEN 58.510,00€ HT

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :**

1/ Prend acte des décisions de la Commission d'Appel d'Offres relatives au choix des entreprises telles qu'indiquées ci-dessus, pour la construction d'un pont bascule sur la zone de la Varenne.

2/ Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour assurer l'exécution des présentes décisions et signer les marchés de travaux avec les entreprises BILLET et PRECIA MOLEN.

**Budget Varenne : Avenant N°6 au lot VRD ace l'entre prise Eurovia.**

Après avoir rappelé que la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles avait signé avec l'entreprise Eurovia un marché pour la réalisation des travaux VRD relatifs à la zone de la Varenne.

Monsieur le Président propose alors de signer un avenant N°6 à ce marché Eurovia, prenant en compte di vers travaux et prestations techniques induisant une plus value de (+) 3.014,30€ HT selon les éléments indiqués ci-après :

<b>Montant initial du marché</b>	<b>1 630 552,45 €</b>
Montant de l'avenant N°1	(+) 5647,00€
Montant de l'avenant N°2	(+) 22917,40€
Montant de l'avenant N°3	(-) 2862,75€
Montant de l'avenant N°4	(+) 6156,88€
Montant de l'avenant N°5	(-) 20182,70€
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>1 695 269,58 €</b>
	Soit une augmentation globale de (+) 3.69%

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :**

1/ Donne son accord pour la passation d'un avenant N°6 au marché Eurovia selon les éléments indiqués ci-dessus.

2/ Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour assurer l'exécution des présentes décisions et signer l'avenant N°6 au marché Eurovia.

## Budget Varenne : Avenant N°1 au lot Espaces Verts a ce l'entreprise Giraudon.

Après avoir rappelé que la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles avait signé avec l'entreprise Giraudon un marché pour la réalisation des travaux d'Espaces Verts relatifs à la zone de la Varenne.

Monsieur le Président propose alors de signer un avenant N°1 à ce marché, prenant en compte deux objectifs : la modification des délais du marché, et des modifications concernant des plantations et des engazonnements contenu d'adaptation sur les entrées de lots. Le tout induisant une plus value de (+) 5.853,37€ HT.

<b>Montant initial du marché</b>	<b>43 334,37 € HT</b>
Montant de l'avenant N°1	(+)5.853,37€ HT
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>49 187,74 € HT</b>
Soit une augmentation globale de (+) 13.51%	

### Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

1/ Donne son accord pour la passation d'un avenant N°1 au marché Giraudon selon les éléments indiqués ci-dessus.

2/ Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour assurer l'exécution des présentes décisions et signer l'avenant N°1 au marché Giraudon.

### Budget Général : amortissements des acquisitions 2009.

Le président expose au conseil communautaire les acquisitions de l'exercice 2009, et les propositions de durée d'amortissements de ces matériels et mobilier.

Type acquisition	Année acquisition	Montant d'achat	Durée	Imputation		Montant annuel	Périodicité
Mobilier de bureau (éclairage)	2009	2 956,80 €	3 ANS	21538	281538	985,60 €	1 sur 3
logiciel de compta/paie	2009	4 424,00 €	2 ANS	205	2805	2 212,00 €	1 sur 2
matériel informatiq ordi x2	2009	1 936,74 €	3 ANS	2183	28183	645,58 €	1 sur 3
mobilier de buro (armoire)	2009	357,60 €	2 ANS	2184	28184	178,80 €	1 sur 2
		<b>TOTAL</b>	<b>4.021,98€</b>				

Le conseil communautaire après avoir délibéré entérine les propositions exposées ci-dessus et charge le président de prévoir les crédits nécessaires aux budgets 2010 et suivants pour l'amortissement de ces biens.

### Budget Général : Avenants sur le lot 9 menuiseries et le lot 18 Chauffage Plomberie.

Le président expose au conseil communautaire les avenants suivants :

n°1 lot 9 avec l'entreprise Ferreyrolles pour un montant de +2.130,00 €HT, dont l'objet sont des travaux de fermeture provisoire du chantier afin d'éviter le vol et la dégradation des menuiseries existantes, et ce à la demande du coordinateur des travaux.

n°4 lot avec l'entreprise Forclim pour un montant de +2.214,60 €HT, objet de l'avenant : installation de l'accès au gaz naturel en cuisine.

Lot /Entreprise	Avenant	Montant du marché initial (HT) ou à l'issue des précédents avenants	Montant avenant (HT)	Nouveau montant du marché (HT)	% d'augmentation / marché initial (cumul de tous les avenants)
Lot 9 Entr Ferreyrolles	1	125.830,45 €	2.130,00 €	127.960,45 €	1.69 %
Lot 18 Forclim	4	233.121,90 €	2.214,60 €	235.336,50 €	0.95 %

### **Ouï cet exposé et après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité**

- approuve les projets d'avenants tels que présentés ci-dessus,
- autorise le Président à signer les avenants aux lots n°9 et 18 avec les entreprises concernées.

### **Budget Varenne : Signature de la convention avec le SIEG 63 pour les travaux d'éclairage de la zone.**

Le président rappelle que par délibération en date du 17 décembre 2009, le conseil communautaire a approuvé et a autorisé le Président à signer une convention avec le SIEG pour les travaux d'éclairage public sur la Varenne.

Par courrier en date du 18 février 2010, le SIEG nous a fait parvenir un nouveau projet de convention annulant et remplaçant la précédente, afin de tenir compte de modifications techniques.

L'estimation des dépenses s'élève désormais à 104 000 € HT (contre 99 000 € HT précédemment). La participation de la communauté de communes est toujours égale à 45 % du montant des travaux HT, majoré de la totalité de la TVA grevant ces dépenses, soit :  $104\,000\text{ €} \times 45\% + 20\,384\text{ €} = 67\,184\text{ €}$

Cette participation sera revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Il est proposé au conseil communautaire :

- de rapporter la délibération n°N°D20091217-14 d u 17 décembre 2009
- d'approuver l'avant-projet des travaux d'éclairage public ZAE des Varennes tranche 1
- de confier la réalisation des travaux au syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme
- de fixer la participation de la communauté de communes au financement des dépenses et d'autoriser le Président à verser cette somme après réajustement du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du SIEG.
- d'autoriser le Président à signer la convention avec le SIEG.

Ouï cet exposé et après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents entérine les propositions citées ci-dessus.

### **Budget Bâti : Signature du bail commercial avec la société Auvergn'Bio Services Distribution.**

Le président expose que les travaux relatifs à la construction d'un bâtiment industriel locatif sur la zone de la Varenne sont achevés à 80 %. Le bâtiment devrait pouvoir être livré fin avril - début mai.

La Société Coopérative Auvergne-Bio, future locataire du bâtiment envisage de déménager dans les nouveaux locaux en août 2010.

Le bâtiment serait loué à Auvergne Bio sous la forme d'une location simple selon un bail commercial d'une durée de 9 ans conformément aux articles L145-1 et suivants du code de commerce.

Les principales caractéristiques du bail sont les suivantes :

- Bail d'une durée de 9 ans, non transférable,
- Montant du loyer annuel 10 500 € HT (rappel le budget est assujéti à la TVA sur option)
- Indexation annuelle ( formule de révision)
- Le locataire rembourse au bailleur les impôts et taxes réglés directement par la communauté de communes (taxes foncières, taxe d'enlèvement des ordures ménagères le cas échéant,...)

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver le projet de bail commercial,
- d'autoriser le Président à signer le bail commercial avec la SCIC Auvergne Bio Distribution, pour le local artisanal et industriel, situé RD 223 sans la zone d'activités de la Varenne à Combronde,
- de fixer le loyer à 10 500 € HT par an,
- d'autoriser le président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ouï cet exposé et après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents entérine

## **Budget Général: demande de subvention DGE 2010 pour la réfection d'urgence du « Pont Mompied » St Hilaire la Croix**

Le président expose que par courrier en date du 03 février 2010, la commune de Charbonnières-les-Vieilles nous faisait parvenir l'expertise technique réalisée par la DDE concernant des dégradations importantes sur le Pont du Moulin de Montpied (mitoyen entre la commune de Saint-Hilaire la Croix et Charbonnière-les-Vieilles).

L'expertise technique a mis en évidence l'urgence de réaliser des travaux.

Les deux communautés de communes étant compétentes pour ces travaux, ceux-ci pourront être réalisés dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage partagée. Chaque collectivité paierait directement 50 % du montant des travaux.

Les travaux sur le lot maçonnerie sont estimés à environ 20 000 € à 25 000 € HT (estimation approximative, et difficile à chiffrer de par la nature des travaux).

Manzat Communauté se charge de réaliser la procédure de mise en concurrence et de consultation des entreprises. Le montant définitif sera connu à l'issue de la consultation.

Une demande de subvention exceptionnelle pourrait être faite auprès de la DGE.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le projet et d'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers.

Le conseil communautaire entérine ce projet ainsi que les modalités du financement et demande au président de solliciter les subventions, et le charge de signer toutes pièces relatives au traitement du dossier.

## **Budget Général: changement de délégué au SBA.**

Le président expose au conseil communautaire la délibération de la commune Yssac la Tourette en date du 12/02/10, qui demande à ce que soit modifiée une délégation auprès du SBA.

Il conviendra de prendre en considération à compter de ce jour :

**Mme BOST Michelle** remplacera M BERARD François

Le conseil communautaire entérine la délégation communautaire ci-dessus et demande au président d'en informer le SBA.

## **Budget Général: Médiathèque et de Pôle de ressources du Patrimoine du Pays des Combrailles**

Le projet de médiathèque intercommunale et de pôle de ressources du patrimoine du Pays des Combrailles est estimé à 760.000 € HT (travaux, maîtrise d'œuvre, imprévus).

Le plan de financement établi et sur lesquels les élus de la Communauté de Communes ont délibéré fait état d'un co-financement de 80 %, à condition d'avoir les accords de subvention pour mobiliser du FEADER (45.000 €), des fonds de la DRAC (228.000 €), de la Région dans le cadre du contrat Auvergne + (228.000 €) et du Conseil Général (90.000 €).

Concernant les dépenses liées à la maîtrise d'œuvre, le coût jusqu'à l'APD comprenant les phases de diagnostic, d'APS et APD est de **24.160 € HT** (28.895 € TTC). L'ensemble de la mission de maîtrise d'œuvre s'élève à 83.520 € HT (99.889,92 € TTC).

Ce projet a pour objectif d'avoir une structure centrale de lecture publique pour le territoire des Côtes de Combrailles et aussi pour le canton de Combronde, en aménageant dans les mêmes locaux une médiathèque intercommunale (avec l'étroite collaboration de BPT) et le pôle de ressources du patrimoine du Pays des Combrailles (avec l'étroite collaboration du SIET).

Cependant, suite à la démission de Mr Mompied, Président du SIET, une nouvelle organisation se met en place (à l'heure actuelle, il n'y a pas de nouveau président nommé). Depuis ces changements, nous n'avons pas eu de (re)confirmation quant à l'implication du SIET dans le projet. Des interrogations découlent de ces incertitudes notamment concernant la suite à donner au projet. Ainsi, il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur la signature du marché de maîtrise d'œuvre.

Une intervention dans l'assemblée de M. Pierre Michel confirme la volonté affirmée du SIET de s'engager dans le projet de la médiathèque et pôle de ressources intercommunales

## **Signature du contrat de Maîtrise d'œuvre avec le cabinet PANTHEON.**

Le président rappelle au conseil communautaire l'état d'avancement du projet de médiathèque et de pôle de ressources du patrimoine du Pays des Combrailles. Il expose qu'à l'issue de la CAO en date du 16/12/2009, le

choix du maître d'œuvre s'est porté sur le cabinet d'architecte Jean François PANTHEON, pour un montant de rémunération forfaitaire prévisionnel de 83.520 €HT, soit un taux de rémunération de 10.99% pour un projet global estimé à 760.000€HT.

Le conseil communautaire après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, entérine le choix du maître d'œuvre et autorise le président à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet PANTHEON.

### Contrat Local de Développement

Le lundi 1<sup>er</sup> mars 2010, le Conseil Général a organisé une réunion d'information sur les CLD 3<sup>ème</sup> génération. Cette réunion a permis de faire le bilan des deux précédentes générations et de présenter les pistes de réflexions pour la 3<sup>ème</sup> génération.

Le bilan :

- En **2000** : signature des 1<sup>er</sup> CLD : l'objectif est de favoriser la mise en place de l'intercommunalité ;
- En **2004** : fin des 1<sup>er</sup> CLD : 25 millions d'euros ont été investis par le Conseil Général sur cette période ;
- En **2005** : nouvelle génération basée sur le principe de projets structurants et de solidarité : 30 millions d'euros investis par le Conseil Général sur cette nouvelle génération.
- **2010** : année de transition : seuls les projets déposés avant le 31 décembre 2009 seront pris, ainsi que l'aide à l'animation et aux transports. De ce fait, tous dossiers qui seront déposés en 2010 ne seront pas subventionnés et l'aide à la réhabilitation des façades est suspendue pour 2010 également. Cette année de transition fait suite à la réforme en cours et aux nombreuses interrogations financières.
- **2011** : mise en place des CLDD (Contrats Locaux de Développement Durable) : intégration de l'agenda 21 dans cette nouvelle contractualisation.

Le constat des deux précédentes générations :

- Essoufflement entre la 1<sup>ère</sup> génération et la 2<sup>ème</sup> génération ;
- Peu de cohérence entre la politique du département et les autres (la Région notamment) ;
- Manque de lisibilité du dispositif : explosion des dépenses ;
- Prise en compte insuffisante des besoins en fonctionnement des Communauté de Communes ;
- Politique de guichet encore présente.

Les pistes de réflexion pour les CLDD 3<sup>ème</sup> génération :

- Recentrage des financements : le FIC aux communes et les CLDD (projets structurants) aux Communauté de Communes ;
- Raccourcir les CLDD à 3 ans ;
- Contractualisation avec chaque Communauté de Communes : le CLDD serait signé avec chacune des Communauté de Communes du département. Des volets seraient imposés par le Conseil Général (Habitat, Développement durable par exemple) et les autres volets seraient définis par chaque Communauté de Communes selon les spécificités de son territoire et de ses projets découlant de sa stratégie de territoire ;
- Prise en compte du développement durable ;
- Enveloppe prédéfinie ou plafonnement des aides en fonction des Communautés de Communes : reste à définir.

Calendrier :

- **Mars 2010** : définition de la stratégie, en concertation avec les acteurs locaux et le Conseil Général ;
- **Avril 2010** : choix du cabinet d'études pour réaliser les contrats ;
- **Juin 2010** : passage en CP pour validation par l'assemblée départementale ;
- **1<sup>er</sup> janvier 2011** : début des nouveaux contrats.

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS et divers organismes.

Le président fait le rappel des différents organismes auxquels la CCCC adhère et demande au conseil de se prononcer sur le renouvellement des adhésions pour l'exercice 2010, et ce notamment afin d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires.

6281	Concours divers (cotisations...)	20 681,94 €
	ARPA 63 / ARDTA	500,00 €
	Association président cc 63	487,37 €
	CAUE 63	700,00 €
	CEE 63	850,00 €

	Mission Locale Limagne	7 809,00 €
	Plateforme Initiative Locale	200,00 €
	SMADC Informatique	3 635,57 €
	SIET Brayauds et Combrailles	6 000,00 €
	Agrireplacement	500,00 €
	CLICG des Combrailles (SAD)	20 €

Le conseil communautaire entérine les adhésions aux différents organismes cités ci-dessus et précise que les montants mentionnés le sont à titre indicatif et pourront être revus lors du vote du budget primitif.

**Projet d'extension de Garderie sur le regroupement pédagogique Davayat Cellule.**

M Caillet , maire de Davayat expose au conseil que des informations complémentaires sur la faisabilité de cette extension sont en attente de Jeunesse et Sports, ce qui suspend momentanément le dossier, mais précise que les effectifs sont toujours conséquent en garderie du matin notamment.

**Projet de CET**

Le président expose au conseil communautaire que les communes de Combronde et de Montcel ont reçu un arrêté de DUP, courant février 2010 pour la création d'un CET sur la commune de Montcel. Malgré l'avis défavorable du commissaire enquêteur et du 1<sup>er</sup> arrêté du préfet n'autorisant pas cette DUP.

Le président précise que seule la commune de Montcel peut porter recours, il soulève aussi le problème de la pression foncière exercée sur le secteur de la zone de l'Aize

**Subvention du CG63 pour les aménagements de RD en traverse.**

Le vice président chargé de la voirie expose au conseil le courrier du CG 63 qui précise que pour l'attribution de subvention RD est pris en compte la strate démographique du regroupement intercommunal et non celle de la commune qui ce qui est moins avantageux que les aides pouvant être attribuer aux communes seules, ce qui va à l'encontre du développement de l'élan intercommunal impulsé jusqu'à présent par le CG63